

# Assainissement non collectif : des inégalités dans le département

Les Deux-Sévriens ne sont pas égaux face aux Spanc. Les tarifs de ces services qui contrôlent les assainissements non collectifs varient du simple au double.

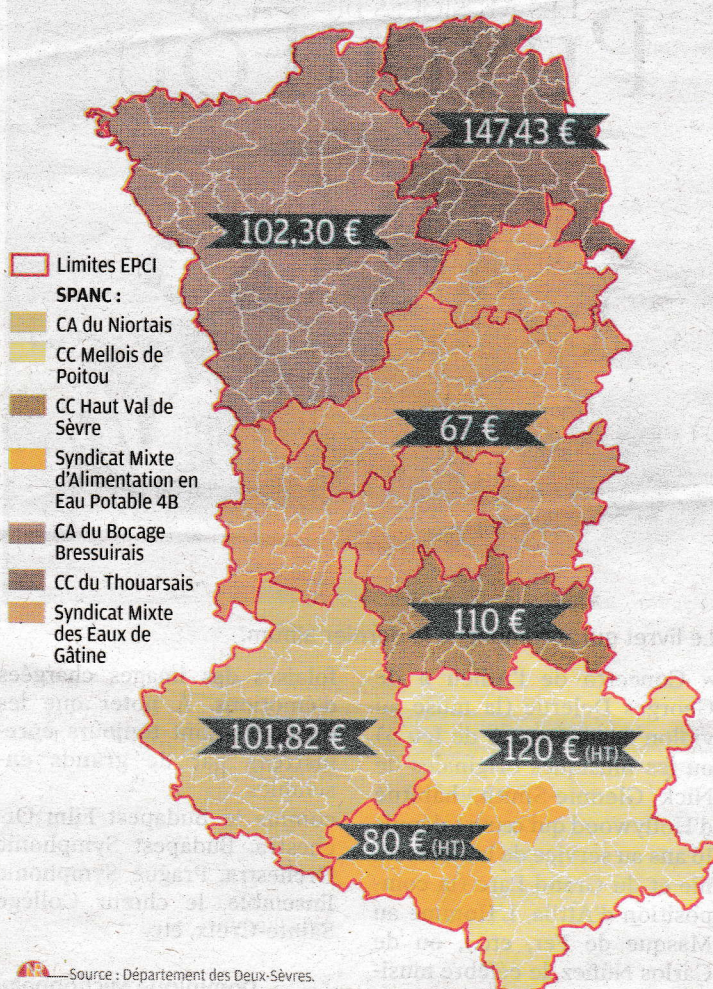
Tous les Deux-Sévriens ne sont pas égaux en matière de traitement des eaux usées. Lorsqu'il n'y a pas de réseau public de collecte, comme c'est souvent le cas en campagne avec un habitat dispersé, chaque foyer doit disposer de sa propre installation « maison » pour récupérer et traiter ses eaux avant qu'elles ne repartent dans la nature. Il existe ainsi 65.000 dispositifs d'assainissement autonomes en Deux-Sèvres, ce qui concernerait 35 % de la population. Longtemps, ces installations n'ont fait l'objet d'aucune inspection jusqu'à il y a une dizaine d'années environ, moment où l'Etat a décidé de mettre son nez dedans en instaurant de premiers contrôles obligatoires de toutes les installations avant 2012. Une nouveauté qui avait suscité de l'hostilité, beaucoup ne comprenant pas qu'un service public vienne sur sa propriété privée. Et ce même au nom de l'intérêt général : l'environnement. A l'heure où la plupart des collectivités et syndicats qui gèrent ce Service public d'assainissement non collectif (Spanc) entament leur deuxième tour de contrôle, la situation a-t-elle évolué ?

Du côté des usagers, force est de constater que le contrôle commence à entrer dans les mœurs, même s'il y a toujours d'irréductibles réfractaires.

## De 67 € à 147 €

Du côté des services d'assainissement non collectif, les choses commencent – un peu – à se structurer aussi. Aujourd'hui, sept collectivités ou syndicats d'eaux gèrent un Spanc sur leur

## Tarifs des contrôles du SPANC



territoire. C'est déjà moins qu'en 2014 où l'on dénombrait 19 services du genre dans le département. Mais il reste encore un important travail à effectuer pour uniformiser les pratiques. « Nous avons fait le constat que les pratiques étaient hétérogènes techniquement et cela se répercute sur les prix » observe Florence Billard, la directrice de l'agriculture et de l'environnement au conseil départemental. Et les écarts

sont énormes puisque les tarifs des contrôles peuvent varier du simple au double, voire plus. Il en coûte ainsi 67 € un contrôle de bon fonctionnement en Gâtine, là où il faut déboursier 147 € en Thouarsais. Petite consolation toutefois, la plupart des contrôles sont désormais alignés sur une périodicité à peu près similaire, tous les huit ans environ.

Face à ces grandes disparités et la contestation des Deux-Sé-

vriens pas tous logés à la même enseigne, le Département s'est investi dans le Spanc. Une charte a été signée en 2012 qui fédère aujourd'hui toutes les structures qui gèrent un Spanc ainsi que 45 entreprises de travaux et 12 bureaux d'études engagés dans une démarche qualité. « C'est un peu un observatoire. Nous jouons un rôle d'animation au niveau départemental pour harmoniser les pratiques des Spanc » indique Florence Billard. « Les personnes chargées de ces contrôles étaient un peu isolées. Nous avons créé un réseau de techniciens et nous essayons de développer un socle commun sur les procédures, les formulaires et les points de contrôle, en mettant en place un outil web ».

## « Tous redevables face à l'environnement »

Il faut dire qu'encore aujourd'hui, les formulaires parfois diffèrent. Certaines inspections sont rondement menées là où d'autres se montrent beaucoup plus poussées. « Quand on a des rapports qui font deux pages et d'autres, sept à huit pages, le temps passé et donc le coût n'est pas le même ». Et l'appréciation peut différer sur la conformité ou non de l'installation, d'un secteur à l'autre. « C'est pour cela que nous devons agir pour que ce soit plus carré et pour garantir une égalité de traitement des usagers » souligne Florence Billard. Sans perdre de vue la finalité de toutes ces démarches : obtenir une eau « épurée » en sortie de dispositif. « Nous sommes tous redevables face à l'environnement ».

## ••• Une installation sur deux n'est pas conforme

Le premier tour d'inspection des installations a révélé qu'une grande partie des fosses septiques ou autres installations n'était pas conforme. Sur les 6.169 installations en Thouarsais, « le taux de non-conformité avoisine les 60 % » indique Sylvain Sintive, l'élu communautaire en charge de l'assainissement. En Haut Val de Sèvre, « c'est à peu près la moitié ». Idem au syndicat des eaux de la Gâtine, « 50 % sont conformes, 43 % non conformes, 5 % inexistantes et 2 % non contrôlées ».

La loi prévoit que les proprié-

taires ont quatre ans pour effectuer les travaux (un an en cas de vente si le diagnostic obligatoire signale une non-conformité) ou une réhabilitation totale. Sauf que dans les faits, rien ne les y contraints, semble-t-il. Syndicats et collectivités contactés ont confirmé ne pas effectuer de nouveaux contrôles de vérification des travaux ni contraindre leurs administrés qui n'ont pas forcément les moyens (8.000 € à 10.000 €). Ils se montrent, en revanche, intransigeants en cas de vente.

## ••• Une grande disparité de tarifs

> **Contrôles de bon fonctionnement** : 101,82 € autour de Niort (CAN); 120 € en Mellois (communauté de communes) sauf partie sud ouest du Mellois à 80 € (secteur géré par le SMAEP 4B; 110 € dans le Saint-Maixentais, Haut Val de Sèvre); 102,30 € dans le Bressuirais (Agglo 2B); 147,43 € dans le Thouarsais (communauté de communes); 67 € dans une très large Gâtine (Syndicat mixte des eaux de la Gâtine- SMEG).

> **En cas d'absence de l'utilisateur lors des rendez-vous** : 88 € à payer au Haut Val de Sèvre (et 220 € si la personne ne se manifeste pas dans les cinq jours à réception d'un courrier en recommandé);

21,5 € au SMAEP 4B; 40 € au SMEG; 203,64 € à la CAN (en cas d'absence ou de refus de contrôle); 186 € à l'Agglo 2B; 60 € au Mellois en Poitou (et 240 € en cas de refus de contrôle après relance).

> **Diagnostic dans le cadre d'une vente** : 150 € en Haut Val de Sèvre; 80 € au SMAEP 4B; 150 € au SMEG; 147,43 € en Thouarsais; 169,71 € à la CAN; 185 € à l'Agglo 2B; 120 € en Mellois en Poitou.

> **Contrôles des installations nouvelles** : 150 € en Haut Val de Sèvre; 145,02 € au SMAEP 4B; 150 € au SMEG; 252,45 € en Thouarsais; 181,03 € à la CAN; 260 € à l'Agglo 2B; 220 € en Mellois en Poitou.